

**COMMUNE DE TALANGE**  
**(Moselle)**

**AVIS D'ENQUETE**  
**PUBLIQUE**

**RELATIVE A LA MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

Par arrêté en date du 26 Juin 2020, le Maire de TALANGE a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification du plan local d'urbanisme (P.L.U.)

La modification porte sur les points suivants (la présentation exhaustive de ces points sera exposée dans le dossier d'enquête publique) :

- **Modification de limite entre une zone UA et la zone UB**, pour prendre en compte la réalité du terrain et le gabarit des constructions existantes. Le secteur concerné est celui du lotissement Jacques Prévert.
- **Diverses modifications venant corriger certaines dispositions réglementaires** (Adapter des règles d'implantation dans la rue de Metz, en zone UB (article UB6) avec recul supplémentaire de 2 mètres autorisé si ce recul supplémentaire permet de réaliser de places de stationnement/ Modifier les règles de hauteur à respecter en UA/ Modifier l'article UB6 de façon à permettre l'implantation des abris de jardins au-delà de la bande d'implantation des constructions principales/ Gestion alternative de la collecte des eaux pluviales).
- **Modifier les dispositions applicables sur les emprises des zones 1AU au PLU en vigueur**. Le PLU de Talange comprend actuellement 2 zones 1AU :
  - Une zone 1AU réservée au secteur des Usènes, localisée de part et d'autre du canal.
  - Une autre localisée à proximité du centre ancien.

Un des objectifs de la modification est de différencier ces 2 secteurs de projet en deux secteurs de zones différents afin d'intégrer les spécificités de leurs aménagements futurs. Ainsi deux secteurs sont créés : un secteur 1AUa sur la zone proche du centre ancien et un secteur 1AUb sur celle du quartier des Usènes, et plus particulièrement sur la partie au sud du canal, correspondant à l'emprise de la ZAC des Usènes.

Les modifications apportées concernent les documents suivants :

-  Le plan de zonage
-  Le règlement

A cet effet,

M. Vital TISSIER a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Monsieur. le président du tribunal administratif de Strasbourg.

L'enquête se déroulera à la mairie de Talange du 17/08/2020 au 19/09/2020 aux jours et heures habituels d'ouverture, soit pendant 34 jours.

M. le commissaire enquêteur recevra en mairie les :

1. Lundi 17 août 2020 de 9:00 à 12:00
2. Vendredi 14 septembre 2020 de 14:30 à 17:00
3. Samedi 19 septembre 2020 de 9:00 à 12:00

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de modification du P.L.U. pourront être consignées sur le registre d'enquête prévu à cet effet. Elles peuvent aussi être adressées par écrit en mairie à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Ville de Talange - Service technique - Enquête modificatif n°1 du P.L.U 46 Grand' Rue -B.P. n°1 - 57525 TALANGE, ou par mail à l'adresse suivante : [enquete-publique-2007@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-2007@registre-dematerialise.fr)

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, dès réception en mairie. Le projet de modification du PLU pourra éventuellement être modifié et la décision d'adoption du document sera soumise à l'approbation du Conseil Municipal de la commune de Talange. Le public pourra consulter ce rapport à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

Par décision n° MRAe 2020DKGE103 en date du 9 juin 2020 la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) a indiqué que le projet de modification n°1 du PLU ne nécessitait pas d'évaluation environnementale.

Toute personne peut demander des information à la mairie ou se référer au site Internet de la mairie : <http://www.talange.com/fr/information/100734/enquete-publique>

Le Maire  
Patrick ABATE